

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION DU 30 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente Novembre à 9h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Cour-Sur-Loire sous la présidence de Madame Annie GONCALVES, Maire

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	9
Votants	10

Convocation du 21 Novembre 2024

Madame Annie GONCALVES, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9h00.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
GONCALVES Annie	X			
MORISSET Jean-Michel	X			
GONIDEC Jean-Yves		X		Annie GONCALVES
DAUBIGNY François	X			
DE LAUBIER Alix	X			
GENTE Sylver	X			
GIRARD Benjamin		X		
LAMBLIN Joël	X			
LE GOFF EVANNO Serge	X			
OKECKI Béatrice	X			
POMMIER Bertrand	X			
<b>TOTAUX</b>				

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à La nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Jean-Michel MORISSET

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2024
2. Affaires générales

- ✓ vœux
- ✓ Planning prévisionnel 2025
- ✓ Salle des Associations
  - Montant location deux jours
  - Evènement ponctuel hors commune
- ✓ Bulletin municipal

### 3. Finances

- ✓ Dotation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2024
- ✓ Réunion du 25/11/24

### 4. CCBVL

### 5. Eglise

- ✓ Réunion du 14/11/24

### 6. Dossier juridique en cours

### 7. Travaux 2025

### 8. Informations diverses

- ✓ PCS
- ✓ Questions diverses

<b>Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 octobre 2024</b>
--

Madame le Maire :

- ↻ demande aux membres présents s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 05 Octobre 2024 et si celui-ci leur agrées,
- ↻ reprend l'ensemble des dossiers de la dite séance.

Les membres présents du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 05 Octobre 2024.

<b>AFFAIRES GENERALES</b>
---------------------------

### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

**Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de deux points complémentaires à l'ordre du jour :**

Un administré a sollicité Madame le Maire pour l'achat d'une parcelle longeant le cimetière et appartenant à la commune pour l'utiliser en pâturages.

Madame le Maire précise que les trois parcelles derrière le cimetière (C105 – C112 et C113) appartiennent bien à la commune. Les parcelles C112 et C113 qui sont des parcelles agricoles pourraient être effectivement vendues ce qui générerait des recettes pour la commune.

Madame le Maire précise que Messieurs Jean-Michel MORISSET et Christophe GENTY, Agent technique ont remis le panneau d'affichage de la Mairie au même endroit qu'auparavant. Les boîtes aux lettres devraient également être réimplantées à côté prochainement.

- ✓ **Vœux**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la date des vœux est fixée au samedi 25 janvier 2025 à 17h à la salle des Associations.

Comme les années précédentes, les membres du Conseil municipal seront conviés à cette manifestation. Madame le Maire et Monsieur Jean-Michel MORISSET proposent de commander des galettes et du cidre et comptent sur la participation active des conseillers municipaux pour l'organisation.

✓ **Planning prévisionnel 2025**

Madame le Maire remet le planning prévisionnel des manifestations et Conseils municipaux aux membres du Conseil municipal.

Elle demande à chaque Conseiller municipal de noter les dates afin d'être présent aux manifestations ou si ce n'est pas le cas de l'avertir au préalable.

Elle précise que le planning sera diffusé via le Bulletin municipal qui sera distribué en Janvier 2025 avant les vœux.

✓ **Salle des associations**

<b>DELIBERATION D 24 25</b>	<b>REAJUSTEMENT DES MONTANTS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS</b>
---------------------------------	---

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faudrait prendre une décision concernant le tarif de la Salle des Associations pour des événements ponctuels hors commune (regroupement famille suite à décès) ou la location globale de 2 jours qui ne figurent pas dans les tarifs actuels proposés.

Elle affiche sous forme de tableau les différents tarifs afin que chaque membre du Conseil municipal puisse analyser clairement les coûts appliqués.

Compte-tenu des frais de ménage à chaque location, de l'augmentation du coût de l'énergie, et des différents critères et besoins relatifs à chaque locataire :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré vote pour à l'unanimité et décide d'appliquer à partir du **1<sup>er</sup> décembre 2024** les tarifs suivants :

**Habitants de CSL**

- Du 1<sup>er</sup> Mai au 15 Octobre – période estivale

Vin d'honneur	<b>180</b>
Location journée	<b>200</b>
Location 2 jours	<b>350</b>
Événement ponctuel exceptionnel	<b>80</b>

- Du 16 Octobre au 30 Avril – période hivernale

Vin d'honneur	<b>210</b>
Location journée	<b>250</b>
Location 2 jours	<b>450</b>
Événement ponctuel exceptionnel	<b>120</b>

## hors habitants de CSL

- Du 1<sup>er</sup> Mai au 15 Octobre – période estivale

Vin d'honneur	<b>250</b>
Location à la journée	<b>270</b>
Location 2 jours	<b>490</b>
Événement ponctuel exceptionnel	<b>120</b>

- Du 16 Octobre au 30 Avril – période hivernale

Vin d'honneur	<b>280</b>
Location à la journée	<b>320</b>
Location 2 jours	<b>560</b>
Événement ponctuel exceptionnel	<b>150</b>

### ✓ **Bulletin municipal**

Madame le Maire remercie Monsieur Jean-Yves GONIDEC qui a pris le relais sur l'organisation du Bulletin municipal 2024.

Elle remercie également Monsieur Yves HACOT qui a renouvelé son accord pour gérer la composition du bulletin. Celui-ci est bien avancé.

Pour information, cette année, il y aura deux nouveaux sponsors.

Monsieur Serge LE GOFF EVANNO propose d'insérer dans le Bulletin municipal la liste par quartier des personnes ayant la clé de la déchetterie.

## **FINANCES**

### ✓ **Dotation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2024**

Madame le Maire précise que la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement 2024 est relative aux certificats d'urbanisme établis dans l'année. Le fonds est approuvé par le Conseil départemental.

Le montant qui revient à notre commune est de 14 840.02 € cette année, en 2023 il était de 19 871.15€.

Il faudra être prudents sur le montant budgété pour 2025 car il y a eu peu de demandes de certificats d'urbanisme cette année.

### ✓ **Point sur réunion du 25 Novembre 2024**

Madame le Maire revient sur la réunion du lundi 25 Novembre dernier qui s'est déroulée en présence des membres du Conseil municipal et de notre Conseiller aux décideurs locaux des Finances Publiques, Monsieur Emmanuel BOUVIER.

Ce dernier a présenté la situation financière de la commune et a confirmé que les dépenses étaient bien maîtrisées.

La situation financière de la commune requiert une attention particulière en raison d'une dégradation progressive de notre fonds de roulement liée à un remboursement d'emprunt important (35 000 € par an) qui court jusqu'en 2031. Cette situation fragilise la capacité d'autofinancement puisque la commune mobilise une partie de son excédent de fonctionnement pour tenir l'équilibre budgétaire.

De plus, la trésorerie de la commune reste fragile car nous n'avons aucune marge de manœuvre en cas de problème imprévu.

Madame le Maire rajoute que les deux seuls leviers existants sont :

- L'augmentation des impôts mais cela reste du court terme, insuffisant et impopulaire.

- La vente d'une partie du patrimoine de la commune : le logement communal, la salle des Associations ou la Mairie (pour la déplacer dans la salle des Associations).

Madame le Maire précise que la commune n'a pas la capacité financière d'entretenir le logement communal et la salle des Associations. Une démarche d'estimation du patrimoine est en cours pour la Mairie et la salle des Associations avec une agence immobilière : le compte-rendu est en attente.

Il est également proposé de lister les terrains de la commune pour d'éventuelles ventes.

## CCBVL

Monsieur Jean-Yves GONIDEC, Conseiller communautaire à la CCBVL étant absent, il a résumé les deux points importants du dernier Conseil Communautaire du 7 novembre 2024.

Madame le Maire lit son compte rendu :

1 - La commune de Muides-sur-Loire souhaite se retirer de la CCBVL pour intégrer la communauté de Communes du Grand Chambord :

Le processus de sortie de la commune de la CCBVL est toujours en cours, la décision définitive sera prise par le Préfet.

Pour rappel, la CCBVL a voté défavorablement pour la sortie de la commune de Muides-sur-Loire, et a pour projet d'organiser une réunion publique avec les habitants de Muides-sur-Loire pour exposer la situation.

Les conséquences attendues sur la CCBVL du départ de la commune de Muides-sur-Loire :

- Retard sur l'approbation du futur PLUi
- Compromission de futures ventes de terrain en attente du nouveau PLUi
- Impact non évalué du passage sous les 20 000 habitants de la CCBVL
- Tension sur l'entente actuelle CCBVL/Grand Chambord et entre les deux présidents

2 - PLUi

Après 4 ans de procédures, c'est la fin de la concertation et une enquête publique est à venir.

Il reste 3 mois, à partir de la date de notification non fixée actuellement, pour les communes pour apporter leurs observations pour d'éventuelles modifications.

## EGLISE

### ✓ Point sur réunion du 14 Novembre 2024

Madame le Maire fait un point sur la réunion en mairie où étaient présents Messieurs Bouvier (DGFIP), Niedziocha (DRAC), Peyrat (Fondation du Patrimoine) et Durand (ABF).

Il en ressort, que le coût de l'opération est estimé à environ 1,5 ME. Des financements par subventions ou dons sont à trouver pour couvrir 100% des besoins car la commune ne pourra pas financer, et beaucoup de questions se posent quant à un potentiel financement possible.

Il est rappelé que l'Eglise est un Patrimoine classé remarquable mais le sujet reste complexe avec un autofinancement qui se profile être long. Monsieur Joël LAMBLIN suggère de trouver un leader pour mener à bien le projet au vu des Finances publiques.

Une réunion publique est envisagée au printemps sur le sujet maîtrise d'œuvre et sur la visibilité des travaux.

Le sujet de la rénovation de l'Eglise sera abordé par Madame le Maire et ses adjoints lors de la réunion des vœux pour informer les habitants de la commune de la situation.

## DOSSIER JURIDIQUE EN COURS

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à une vérification auprès du service foncier, la commune est propriétaire uniquement des parcelles n° 348 et 357.

Les autres parcelles, N° 358, 203 et 204 appartiennent toujours aux héritiers de la famille Lassence.

Afin d'aboutir à une résolution amiable de ce différend, Madame le Maire au nom de la commune a proposé de prendre en charge partiellement la remise en état de la clôture concernant la parcelle n° 348 qui se trouve être mitoyenne avec les parcelles louées.

L'assistance juridique de notre commune a renvoyé un courrier au locataire des parcelles et nous attendons le retour de PACIFICA, l'assistance juridique de la partie adverse.

Madame le Maire conclut en expliquant que, dans ce dossier, le bornage nous a induit en erreur.

<b>TRAVAUX 2025</b>
---------------------

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux d'investissement de réaménagement des Quais de la Loire sont terminés. La demande de versement de la subvention auprès du Conseil Départemental est en cours.

Elle informe également les membres du Conseil municipal que suite aux fortes pluies, des administrés ont été inondés deux jours de suite. Deux zones à problème ont été identifiées lors des intempéries et face à cette situation des sacs de sable ont été mis à disposition des habitants en situation d'urgence.

Afin de pallier aux inondations de la rue des Montreuil, des solutions sont envisagées avec la réalisation de deux puisards qui permettraient de capter l'eau provenant des champs.

Pour information, le même jour, la cave de la salle des Associations, suite à un dysfonctionnement du vide cave, était également inondée ainsi que la cour de l'Entreprise SOCREAM.

Ces travaux étant prioritaires et afin de pouvoir recevoir une aide financière de l'Etat pour la réalisation de puisards, une demande de DETR doit-être demandée auprès de la Préfecture avant le 20 décembre prochain.

<b>DELIBERATION D 24 26</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2025 PUISARDS RUE DES MONTREUILS</b>
---------------------------------	--

Vu le budget communal,

Vu le devis en vue de la réalisation de Puisards suite aux importantes inondations rue des Montreuil,

Madame le Maire expose que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière au titre de la DETR 2025 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 14 800 € HT (selon le devis).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- État (DETR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

- adopte le projet de travaux de réalisation de puisards rue des Montreuil, faisant l'objet de la demande de subvention,
- approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- sollicite une subvention de l'État la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025,
- autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame le Maire revient sur la question du financement du raccordement d'assainissement en voirie du 64 rue de la Mairie demandé par des administrés. Un questionnaire demeure car la commune n'a pas les moyens financiers et cela n'était pas appliqué ces dernières années. Madame le Maire en avisera les administrés.

Monsieur Jean-Michel MORISSET explique aux Conseillers municipaux qu'il est incontournable de prévoir le changement de l'autoportée car il engendre beaucoup de frais. La commune se renseignera sur une potentielle subvention. Des devis sont en cours de réalisation.

Monsieur Jean-yves GONIDEC a fait un point avec l'Entreprise VEOLIA sur l'état des pompes de relevage. Le changement de la deuxième pompe est à prévoir rapidement pour un coût d'environ 3 000 €.

Il a également été alerté par la Société VEOLIA sur la sécurisation de la trappe à prévoir (6 000 €) car cela est dangereux et sur la remise en conformité des armoires électriques (10 000 €).

Le budget total s'élève à 19 000 € HT environ. La somme pourrait être lissée sur un échéancier. A réfléchir sérieusement car la société VEOLIA risque de ne plus vouloir intervenir au vu du contexte trop dangereux.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ✓ PCS

Une demande est en cours auprès de la préfecture pour s'assurer de la bonne réception du dossier et de sa conformité. La réponse est en attente.

### ✓ Questions diverses

Monsieur Joël LAMBLIN a représenté Madame le Maire lors d'une réunion sur le décommissionnement du réseau cuivre le 8 Octobre dernier à la Préfecture.

Il en ressort deux points essentiels :

- Au 31 janvier 2028, les réseaux cuivre seront supprimés par secteurs
- Il faudra attirer l'attention des élus sur les personnes fragiles, seules ou isolées pour le démarchage des entreprises à cet effet.

Pour information, un kit de communication pour les collectivités sera distribué à partir de Janvier 2026

Le congrès des Maires de France a eu lieu du mardi 19 au jeudi 21 Novembre. Madame le Maire et ses deux adjoints y ont participé à leurs frais. Cela était intéressant et a permis la rencontre et l'échange avec des élus et des entreprises.

Une réunion avec les ABF aura lieu le lundi 02 décembre prochain au Conseil Départemental à laquelle participera Madame le Maire.

Madame Alix de LAUBIER s'interroge sur la date butoir à louer la salle des Associations au vu d'une éventuelle vente.

Monsieur Serge LE GOFF EVANNO propose de garder la salle des Associations et de vendre la mairie ainsi que le logement. La Mairie serait alors transférée dans la salle des Associations.

Il précise également que les après-midis détente autour de jeux continuent et rassemblent environ 10 à 15 personnes. Un goûter de Noël a été proposé par un habitué.

Monsieur Sylver GENTÉ explique que suite à l'évolution législative en cours, une proposition de loi du Sénat qui était en cours d'examen a été amendée afin de prévoir une annulation du transfert obligatoire de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes sans prévoir un retour en arrière pour les transferts déjà opérés.

Il n'y a plus de question, Madame Annie GONCALVES, Maire, lève la séance à 12h.

**Le Secrétaire de séance, Jean-Michel MORISSET**

**Madame le Maire, Annie GONCALVES**



